

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2012)
Heft: 1969

Artikel: L'élection populaire du Conseil fédéral mettrait en péril le système politique suisse
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024682>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

un projet d'amélioration de son réseau de transports publics mis au bénéfice d'une aide fédérale ! Comment parviendra-t-il à l'avenir à

plaider sa cause auprès de la Confédération et des Confédérés? Quelle crédibilité aura-t-il lorsqu'il voudra défendre la liaison

TGV Berne-Paris, toujours en sursis? Neuchâtel n'est pas seulement un canton en crise. Il a choisi la voie du sous-développement.

L'élection populaire du Conseil fédéral mettrait en péril le système politique suisse

Jean-Daniel Delley • 28 septembre 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/21595>

Le gouvernement fédéral n'est pas assimilable à un Conseil d'Etat

Le Conseil des Etats vient de rejeter⁶ l'initiative en faveur de l'élection du Conseil fédéral par le peuple. Un rejet justifié car les arguments favorables, en apparence séduisants, ne résistent pas à l'analyse.

L'élection populaire du Conseil fédéral, nous disent ses partisans, devrait parfaire la qualité démocratique de nos institutions. Le gouvernement y gagnerait en légitimité. De plus ce mode d'élection a fait ses preuves dans les communes et les cantons; il est temps de l'appliquer au niveau fédéral. Et puis l'élection par le peuple mettrait fin aux pratiques peu transparentes, aux conspirations même qui prévalent dans le système actuel. D'ailleurs la commission chargée de préparer la Constitution de 1848 n'a-t-elle pas écarté de très peu l'élection populaire du Conseil fédéral?

Passons sur le fait qu'en réalité les partisans d'un gouvernement élu au suffrage universel n'ont jamais poursuivi que leur intérêt bien compris. Avec leurs initiatives de 1900 et 1939, les socialistes tentaient de contourner une majorité parlementaire bourgeoise hostile à leur entrée au gouvernement; aujourd'hui dans la place, ils n'y sont plus favorables. Aujourd'hui encore, l'UDC réagit tout à la fois à l'échec de ses candidats officiels en 2000 – Samuel Schmid leur fut préféré – et l'éviction de Christoph Blocher en 2007.

L'élection par le peuple ne renforcerait pas la légitimité démocratique du gouvernement. Cette légitimité, il la détient d'un Parlement élu par le souverain. La référence au mode d'élection prévalant dans les cantons et les communes n'est pas pertinente.

La Suisse est un Etat fédéral, une structure seule à même de respecter la diversité

linguistique, culturelle et politique du pays et de garantir sa viabilité. La compétence attribuée au Parlement de désigner le Conseil fédéral a permis d'inscrire cette diversité dans la composition du gouvernement. L'élection du Conseil fédéral au suffrage universel, selon un s⁷ystème majoritaire même atténué et dans une circonscription unique (DP 1918⁷) mettrait en péril ce délicat équilibre. Les campagnes électorales, devenues de ce fait nationales, conduiraient à négliger la représentation des régions et la diversité politique. Avec la clause désinvolte des deux sièges réservés à des candidats domiciliés en terre latine, la minorité italophone verrait diminuer encore ses chances de se voir représentée à l'exécutif. Ces campagnes impliqueraient des ressources financières importantes, créant une dépendance plus forte encore des partis envers des donateurs privés et anonymes et des conseillers fédéraux envers leur parti.

Mais il y a plus grave encore. Le gouvernement collégial et la concordance seraient mis à mal. La nécessité pour les magistrats de se profiler en vue de leur réélection minerait le fonctionnement du collège gouvernemental, dont l'action ne peut reposer que sur une responsabilité assumée en commun. Tout l'équilibre institutionnel s'en trouverait perturbé.

La démocratie de concordance, par nécessité et non par vertu, impose que gouvernement et Parlement entretiennent des rapports de coopération. Le premier tend

à élaborer des solutions de compromis, en tenant compte des rapports de force au sein du Parlement. Au peuple, il incombe de trancher par le biais du référendum obligatoire et facultatif. Alors que détenteurs d'une même légitimité populaire, Conseil fédéral et Parlement pourraient être tentés par l'affrontement. Et comment les députés exerceraient-ils leur pouvoir de contrôle sur un gouvernement disposant de la même légitimité populaire?

Cette innovation, dont les

initiants attendent un surcroît de démocratie mais qui relève en fait d'un pur opportunisme, serait lourde de conséquences potentiellement périlleuses pour le fonctionnement du système politique helvétique.

Le Parlement vient d'enterrer la énième réforme du gouvernement. C'est pourtant cette réforme – élargissement de l'équipe gouvernementale, renforcement de la direction du collège – qu'il faut remettre sur le métier, plutôt que de céder à l'aventurisme institutionnel de l'UDC.

Genève: un soutien de cœur et de raison à la nouvelle Constitution

Thierry Tanquerel • 25 septembre 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/21543>

L'heure de la décision pour le texte issu des travaux de l'Assemblée constituante élue en 2008

Le projet de nouvelle Constitution genevoise mis au vote le 14 octobre souffre de son histoire et de sa complexité.

Il y a encore deux ans, le clivage gauche-droite au sein de l'Assemblée constituante était si marqué, l'exaspération des milieux progressistes si évidente, que tout semblait perdu. Puis, un peu miraculeusement, les choses ont changé. La droite a senti qu'un échec lui serait

majoritairement imputé. Les provocations ont été retirées. Tous les acquis de la Constitution actuelle – égalité entre femmes et hommes, article antinucléaire, droit au logement notamment – ont été intégralement rétablis. Une patiente négociation a permis d'aboutir à un projet qui a recueilli une très large majorité de l'Assemblée. Malheureusement, comme les parties qui négociaient ne pouvaient prématurément abattre leurs cartes, le processus de rapprochement fut relativement discret et de nombreux citoyens sont restés sous l'impression

négative de 2010.

Pour renverser cette impression, une connaissance suffisante du projet est nécessaire. Or, par définition, une Constitution est un texte assez long et complexe, même si chacun reconnaît que le projet est plus clair et plus lisible que la Constitution actuelle. Il est donc facile aux opposants d'avancer les interprétations les plus farfelues des nouvelles dispositions constitutionnelles, voire d'énoncer de flagrantes contrevérités.

D'un point de vue de gauche